

République Française
Commune de
GRESSWILLER
(Département du Bas-Rhin)
☎ : 03.88.50.00.29.
☎ : 03.88.48.77.81.



Compte - rendu des délibérations

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal **15**
Nombre de Conseillers
en exercice **15**
Nombre de Conseillers
présents ou représentés **15**

du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Lundi 18 avril 2011
Sous la Présidence de :
Monsieur Jean-Louis WIETRICH, Maire

Membres présents :

MM. les Adjoints : Jean-Sébastien SCHELL - Jean-Luc CHAVANNE – Pierre THIELEN,
Mmes et MM. les Conseillers Municipaux : Roger SCHAEFFER - Martin KLOTZ — Julien
MULLER - Rémy KAISER – Nilangela KREMPP – Virginie GASSLER –
Gérard DIOM - Michel REMINIAC,

Membres absents excusés : M. Christian FRIEDRICH, Conseiller Municipal, procuration
donnée à Mme Nilangela KREMPP, Conseillère Municipale,
M. Jean-Luc JULIEN, Conseiller Municipal, procuration donnée à
M. Michel REMINIAC, Conseiller Municipal
Mme Cathie KRUST, Conseillère Municipale, procuration donnée à
M. Pierre THIELEN, Adjoint

Conformément aux dispositions de l'article L. L.2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales (CGCL), le Conseil Municipal **désigne à l'unanimité** M. Pierre THIELEN, Secrétaire de
Séance,

Point 1 : Approbation des comptes-rendus du Conseil Municipal
N°72-A/11. du 25 octobre 2010

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité
DECIDE

d'approuver le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du
25 octobre 2010.

N°72-B/11. du 16 décembre 2010

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité
DECIDE

d'approuver le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du
26 décembre 2010.

Point 2 : Gestion 2009**N° 73-A/11. Compte de Gestion du Budget de la Commune de l'Exercice 2010****Le Conseil Municipal,**

Après s'être fait présenté le Budget Primitif de l'Exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au Bilan de l'Exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1 - **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010,
- 2 - **Statuant** sur l'exécution du Budget 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3 - **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives :

Après en avoir délibéré,

et voté à l'unanimité

DECIDE

- 1° - **de déclarer** que le Compte de Gestion du Budget Principal dressé, pour l'exercice 2010, par M. Pascal CLAUSS, Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- 2° - **de transmettre la présente à :**
 - ✓ Mme. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
 - ✓ M. le Trésorier de Mutzig,

N° 73-B/11. Compte administratif de la Commune exercice 2010**Le Conseil Municipal,**

- **Délibérant** sur le Compte Administratif de l'Exercice 2010 arrêté par la Commission "Finances - Budgets" lors de sa réunion du 11 avril 2011 et présenté par M. Jean-Sébastien SCHELL, 1^{er} Adjoint au Maire,
- **Après s'être fait présenté** le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- **Sous la présidence de M. Jean-Sébastien SCHELL**, 1^{er} Maire-Adjoint, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales (Monsieur le Maire est sorti de la salle de réunion et ne prend pas part au vote),

Après en avoir délibéré,

et voté à l'unanimité (14 VOIX)

DECIDE

- 1° - d'approuver le **Compte Administratif du Budget Principal de l'Exercice 2010** qui est concordant avec les chiffres du **Compte de Gestion 2010** de M. le Trésorier de Mutzig tout en remerciant M. le Maire pour sa bonne gestion de l'exercice écoulé, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1 - DEPENSES		620.281,96 €
	soit environ	4.068.783,00 F
2 - RECETTES		743.856,38 €
	soit environ	4.879.378,00 F
3 - EXCEDENT de FONCTIONNEMENT		123.574,42 €
	soit environ	810.595,00 F

II - SECTION D'INVESTISSEMENT :

1 - DEPENSES		247.214,13 €
	soit environ	1.621.618,00 F
2 - RECETTES		146.999,30 €
	soit environ	964.252,00 F
3 - BESOINS DE FINANCEMENT		100.214,83 €
	soit environ	810.595,00 F

III - RESULTAT :

EXCEDENT GLOBAL de CLÔTURE		23.359,59 €
	soit environ	153.229,00 F

- 2° - de transmettre la présente à :
- ✓ Mme le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
 - ✓ M. le Trésorier de Mutzig,

N° 73-C/11. Affectation des résultats 2010

Le Conseil Municipal :

- VU** ses délibérations du 18 avril 2011,
- n° 73-A/11 portant "Gestion 2010 «Compte de Gestion de la Commune pour l'exercice 2010 »
 - n° 73-B/11 portant «Gestion 2010» approuvant le Compte Administratif de la Commune de l'Exercice 2010
- qui conjointement font ressortir :
- ✓ en Fonctionnement, un excédent de **123.574,42 €**
 - ✓ en Investissement, un besoin de financement de **100.214,83 €**

CONSIDERANT le besoin de financement et la poursuite de certains travaux dont les programmes ont fait l'objet d'inscription budgétaire en 2010 et dont les crédits seront reportés au Budget Primitif de l'Exercice 2011, section Investissement, il convient par conséquent d'affecter une partie du résultat de fonctionnement de 2010 pour couvrir les besoins de financement de la section d'investissement, le reste du résultat sera mis en report à nouveau dans la section de fonctionnement de l'exercice 2011,

**Après en avoir délibéré,
et voté à l'unanimité :**

DECIDE

- 1° - d'affecter une partie de **100.214,83 €** à différents programmes d'investissement de 2010 reportés au Budget Primitif de l'Exercice 2011 comme suit :

D E P E N S E S		Rep Exc/Déficit.	Recettes de l'Exercice
Chapitre	INTITULE des	Programmes 2010	Aff. Résultat
Compte	PROGRAMMES	en euros	C/1068
16412	EMPRUNTS	-39 278,14	39 278,14
1641-02	Caisse du Crédit Mutuel C.C.M.	-39 278,14	39 278,14
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-907,07	907,07
205-07	Concession droits et logiciels (700)	-907,07	907,07
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-60 029,62	60 029,62
213	Constructions	-19 360,09	26 180,41
21311	Aménagement de la Mairie (65)	-17 586,98	14 886,98
21312	Groupe scolaire	-3 103,26	9 643,71
59	Travaux chaudière	-3 103,26	9 643,71
21318	Autres bâtiments	1 330,15	1 649,72
	Eglise Catholique	2 279,87	700,00
53	Charpente Toiture	2 279,87	700,00
	Autres	-949,72	949,72
46	Aménagement Bâtiment travaux en régie	-949,72	949,72
215	Int/Mat/Out/ Voirie	-38 462,63	33 262,63
2151	Travaux voirie	-17 417,21	15 017,21
79	Frais Arpentage Géomètre	-1 858,00	1 858,00
61	Aménagement Voirie rue du Muguet	-15 559,21	13 159,21
2152	Travaux./Eclair/Public	-21 045,42	18 245,42
89	E.P. Illumination de Noël	-2 794,46	2 794,46
91	E.P. Eclairage public divers	-18 250,96	15 450,96
216	Collect. Oeuvres Art	1 400,00	0,00
2168	Reliures Etat Civil (27)	1 400,00	0,00
218	Autres Immob. Corporelles	-3 606,90	586,58
2183	Mat/Bur/Informat.	-3 020,32	0,00
33	Matériel Club Informatique	-3 020,32	0,00
2184	Mat/Mobil. Mairie-Ecoles	-504,83	504,83
38	Mat/Scolaire (Matern. Et Elément.)	-504,83	504,83
2188	Inst/Agenc/Amén.	-81,75	81,75
300	Matériel Salle des Fêtes	-81,75	81,75
37	Matériel Mairie et pour salle Temps libre	0,00	0,00
001	Déficit d'Investissement ex. 2010	-100 214,83	100 214,83

Excédent Fonctionnement 2010	123.574,42
Affectation 2010/2011	100 214,83
Le reste en report à nouveau au Budget Primitif de l'Exercice 2011	23.359,59

2 ° - d'affecter le solde de 23.359,59 € en report à nouveau dans la section de fonctionnement du Budget Primitif de l'exercice 2011

3 ° - de transmettre la présente à :

- ✓ Mme. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
- ✓ M. le Trésorier de Mutzig,

Point 3 : Gestion 2011
N° 74-A/11. Fiscalité locale directe

Le Conseil Municipal,

Considérant sa délibération du 25 juin 1984, n° 75/84 portant sur la "Fiscalité Locale Directe - Abattements sur la Taxe d'Habitation,

Après en avoir délibéré,
 et voté à l'unanimité :
DECIDE

1°- de maintenir les taux des quatre taxes locales

- Taxe d'Habitation, (T.H)
- Taxe Foncière sur propriété bâtie, (T.F.P.B.)
- Taxe Foncière sur propriété non bâtie, (T.F.P.N.B)
- Cotisations Foncières des Entreprises (C.F.E.)

pour le calcul du produit fiscal attendu qui est imputé au Chapitre 73 de la Section de Fonctionnement du Budget Primitif de l'Exercice 2011 selon le tableau suivant (tels qu'ils sont précisés sur l'état 1259 COM établi par l'administration fiscale) comme suit :

LIBELLES	Bases notifiées en 2011 en Euros	Taux appliqués Cons. M.	Variation Taux	Produit correspondant en 2011 en euros €
Taxe d'habitation	1.775.000,00	13,06 %	1,000000	231.815,00
Taxe Foncière Propriétés Bâties	1.193.000,00	9,61 %	1,000000	114.647,00
Taxe Foncière Propriétés non Bâties	25.900,00	46,65 %	1,000000	12.082,00
Cotisation Foncière des Entreprises	163.900,00	6,85 %	1,000000	11.227,00
Total pour l'année 2011				369.771,00

2° - de transmettre la présente à :

- ✓ Mme le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
- ✓ M. le Trésorier de Mutzig,

N° 74-B/11. Personnel : Tableau des effectifs

Le Conseil Municipal,

VU les différents postes d'emploi affectés aux agents travaillant à la commune de Gresswiller,

CONSIDERANT qu'il a lieu de satisfaire les demandes de jeunes saisonniers en les embauchant pendant environ 15 jours lors de la période estivale de juillet à août 2011, permettant également de renforcer l'équipe du service technique lors des congés des agents titulaires,

CONSIDERANT les nouvelles dispositions mises en œuvre pour l'application du service minimum d'accueil en cas de grève des enseignants des écoles maternelles et élémentaire,

SUR proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,
 et voté à l'unanimité :
DECIDE

1 ° - **d'approuver** le tableau des effectifs qui sera annexé au Budget Primitif Principal de l'Exercice 2011 comme suit :

Etat du Personnel (Tableau des Effectifs)

E M P L O I S	Catégories	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont T.N.C. (*)
Secteur Administratif		2	2	0
M. BRUMM Alain (Attaché Territorial)	A	1	1	0
Mme HENTZLER Nathalie (Adjointe Administratif Principal)	C	1	1	0
Secteur Technique		5	3	1
M. ZERR André (Agent Technique Principal)	C	1	1	0
M. BIECHEL Sébastien (Agent des Services Techniques)	C	1	1	0
M. FRIEH Jean-Luc (Agent Technique Qualifié)	C	1	1	0
M. CHAVANNE Arnaud (Agent des Services Techniques) Stagiaire dans la FPT à compter du 01/09/2011 Ancien poste de Mme DAUDEY Françoise à la retraite depuis le 01/03/2010 (Agent des Services Techniques)	C	1	0	0
Secteur Social		1	1	1
Mme HEINRICH Martine (Agent Spécialisée des Classes Maternelles)	C	1	1	1
TOTAL des agents titulaires		8	6	2
Agents non titulaires		13	2	0
Contractuel sur poste vacant à temps complet pour six mois M. CHAVANNE Arnaud Du 1 ^{er} mars 2011 au 31 août 2011	C	1	1	0
Contrat d'accompagnement à l'emploi CAE M ERNST Thierry	C	1	1	0
Contractuels (pour assurer le service d'accueil minimum pour les écoles maternelles et élémentaires)	C	3	0	0
Contractuels (pour le service technique en remplacement des agents techniques en congrés) effectuant chacune des périodes de deux semaines en juillet – août 2011	C	8	0	0
(*) dont T.N.C = temps non complet				

2 ° - **d'accepter** seulement les jeunes gens (garçons ou filles) de Gresswiller pour les travaux saisonniers en juillet – août 2011. Les nouvelles candidatures seront prioritaires.

3 ° - **d'inscrire** les crédits nécessaires au Budget Primitif de la Commune de Gresswiller de l'exercice 2011

N° 74-C1/11. Subventions annuelles aux organismes et associations

VU sa délibération du 21 mars 2005 n° 207-D/05 instaurant une démarche volontariste pour toutes les associations locales dans leurs demandes d'aides auprès de la Commune de Gresswiller,

VU les différentes demandes d'aides et de subventions spécifiques des différentes associations locales de Gresswiller,

**Après en avoir délibéré,
et voté à l'unanimité :**

DECIDE

1° - d'allouer les différentes subventions annuelles de 2011 à différents organismes et associations locales comme suit :

A -Compte 6573 d'un montant de total de 6.500,00 € au Centre Communal d'Action Sociale de Gresswiller :

compte	Libellés	en euros
6573	Subvention Fonctionnement CCAS	6 500,00

B -Compte 6574 d'un montant de total de 16.000,00 € répartis comme suit à divers organismes et associations locales ayant transmis leurs demandes d'aides ou des subventions

compte	Libellés	Subvention allouée en 2011
6574	Subvention Fonctionnement aux organismes et aux associations locales comme suit	
	Groupement d'Action Sociale	1500,00
Association	Rue des Vosges	100,00
Association	Amis de la Marche	200,00
Association	Club Informatique	3.250,00
Association	Musique Municipale	700,00
Association	Amicale des Sapeurs-Pompiers	200,00
Association	Les Amis du Planétaire	100,00
Association	Société d'Histoire de Mutzig et Environs	100,00
Association	Les Copains d'Abord	1.500,00
Association	APEH	100,00
Association	Donneurs de Sang Bénévoles	100,00
Association	IBDG (Inter Basket Dinsheim Gresswiller)	2.500,00
Association	Les Souriceaux (périscolaire)	500,00
Association	Les Ecureuils	100,00
Association	Anciens Combattants UNC-AFN	215,00
Association	Chorale Sainte-Cécile	300,00
Association	Cour Ronde (pour l'Ecole Elémentaire)	660,00
Association	Alsace – Camping	100,00
	Divers (à répartir)	3.175,00
	Total Général	15.400,00

Les subventions des autres associations locales seront attribuées dès réception en Mairie de demande d'aide ou de subvention.

- 2° - **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'un des Maires - Adjoints à établir les mandats correspondants

N° 74-C2/11. Subvention annuelle à l'A.A.P.P.M.A.

VU sa délibération du 21 mars 2005 n° 207-D/05 instaurant une démarche volontariste pour toutes les associations locales dans leurs demandes d'aides auprès de la Commune de Gresswiller,

VU la demande de subvention faite par l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Gresswiller

Après en avoir délibéré et voté par :

14 Voix POUR et

1 Voix ABSTENTION

DECIDE

- 1° - **d'allouer** une subvention de 100,00 € pour l'année 2011 à l'A.A.P.P.M.A de GRESSWILLER

- 2° - **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'un des Maires - Adjoints à établir le mandat correspondant

N° 74-C3/11. Subvention annuelle à l'Amicale des Retraités

VU sa délibération du 21 mars 2005 n° 207-D/05 instaurant une démarche volontariste pour toutes les associations locales dans leurs demandes d'aides auprès de la Commune de Gresswiller,

VU la demande de subvention faite par l'Amicale des Retraités de Gresswiller

Après en avoir délibéré et voté par :

13 Voix POUR

1 Voix CONTRE et

1 Voix ABSTENTION

DECIDE

- 1° - **d'allouer** une subvention de 120,00 € pour l'année 2011 à l'Amicale des Retraités de GRESSWILLER

- 2° - **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'un des Maires - Adjoints à établir le mandat correspondant

N° 74-C4/11. Subvention annuelle à l'Association « Les Producteurs de Fruits »

VU sa délibération du 21 mars 2005 n° 207-D/05 instaurant une démarche volontariste pour toutes les associations locales dans leurs demandes d'aides auprès de la Commune de Gresswiller,

VU la demande de subvention faite par l'Association « Les Producteurs de Fruits » de Gresswiller

Après en avoir délibéré et voté par :

8 Voix POUR

1 Voix CONTRE et

6 Voix ABSTENTION

DECIDE

- 1° - **d'allouer** une subvention de 380,00 € pour l'année 2011 à l'Association « Les Producteurs de Fruits » de GRESSWILLER

- 2° - d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un des Maires - Adjointes à établir le mandat correspondant

N° 74-C5/11. Subvention Exceptionnelle « Fête du Village »

OUÏE les explications données par M. Jean-Louis WEITRICH, Maire et M. Pierre THIELEN, Adjoint au Maire, précisant que le traditionnel Messti sera remplacé par la Fête du Village qui aura lieu les 25 et 26 juin 2011, qu'à cette occasion les associations locales sont sollicités pour participer à l'animation de ces festivités en organisant des ateliers, etc...

**Après en avoir délibéré,
et voté à l'unanimité**

DECIDE

- 1° - d'allouer une subvention exceptionnelle de 80,00 € pour les associations locales se proposant de participer à l'animation de la Fête du Village – première édition l'année 2011 lors des journées des 25 et 26 juin 2011, dépenses imputées au compte 6754 – rubrique « Divers ». Celle-ci sera mandatée au vu d'un arrêté municipal ou certificat administratif établi par M. le Maire ou l'un des Maires – Adjointes précisant les associations locales qui ont participé à l'animation
- 2° - d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un des Maires - Adjointes à établir le mandat correspondant

N° 74-D1/11. Collège Henri Meck : Voyage scolaire

Le Conseil Municipal,

VU la demande du 14 février 2011 du Collège Henri Meck de Molsheim sollicitant une subvention communale permettant d'atténuer la charge financière incombant aux parents des élèves de leurs classes de 4^{ème} qui participeront au voyage scolaire à Barcelonne dont le séjour aura lieu du lundi 21 mars 2011 au samedi 26 mars 2011 – 1 jeune de Gresswiller est concerné,

**Après en avoir délibéré
et voté à l'unanimité**

DECIDE

- 1° - d'allouer une subvention exceptionnelle de 15,00 € par élève soit au total 15,00 € qui seront payés au Collège Henri Meck de Molsheim compte 6574 – Rubrique « Divers »
- 2° - d'autoriser M. le Maire ou l'un des Maires – Adjointes d'établir le mandat correspondant
- 3° - de notifier la présente à :
- M. le Trésorier de Mutzig,
 - M. le Principal du Collège Henri Meck de Molsheim

N° 74-D1/11. Collège : « Institution La Providence » : Voyage culturel

Le Conseil Municipal,

VU la demande du 24 mars 2011 du Collège « Institution la Providence » de Strasbourg sollicitant une subvention communale permettant d'atténuer la charge financière incombant aux parents des élèves de leurs classes de 3^{ème} qui participeront au voyage culturel en Belgique dont le séjour aura lieu du lundi 9 mai 2011 au vendredi 13 mai 2011 – 1 jeune de Gresswiller est concerné,

**Après en avoir délibéré
et voté à l'unanimité**

DECIDE

- 1° - d'allouer une subvention exceptionnelle de 15,00 € par élève soit au total 15,00 € qui seront payés au Collège « Institution La Providence » de Strasbourg compte 6574 – Rubrique « Divers »
- 2° - d'autoriser M. le Maire ou l'un des Maires – Adjointes d'établir le mandat correspondant
- 3° - de notifier la présente à :
 - M. le Trésorier de Mutzig,
 - M. le Directeur du Collège « Institution La Providence » de Strasbourg

N° 74-E5/11. Personnel communal : régime indemnitaire :

VU sa délibération du 2 décembre 2002 n° 97/02 instaurant le nouveau régime indemnitaire, (IFTS, IHTS, IAT),

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'étendre le régime indemnitaire aux agents contractuels notamment en ce qui concerne l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires pour les agents contractuels (ne relevant pas de la Fonction Publique Territoriale) et ceci à compter du 1^{er} janvier 2011,

Après en avoir délibéré,

et voté à l'unanimité

DECIDE

- 1° - d'étendre l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaire aux agents contractuels ne relevant pas de la Fonction Publique Territoriale à compter du 1^{er} janvier 2011,
- 2° - de transmettre la présente à :
 - ✓ Mme le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
 - ✓ M. le Trésorier de Mutzig,

N° 74-F1/11 Budget Principal de l'exercice 2011

Le Conseil Municipal :

OUÏE l'exposé de Monsieur le Maire donnant lecture du Budget Primitif de l'Exercice 2011 élaboré par la Commission Communale "Finances-Budgets" dans sa séance du 11 avril 2011,

VU sa délibération du 18 avril 2011 n° 73-C/11 portant affectation du résultat 2010 du Budget principal de la Commune,

VU sa délibération du 18 avril 2011 n° 74-A/11 portant fiscalité directe locale pour l'année 2011 et maintenant les taux d'imposition,

VU sa délibération du 18 avril 2011 n° 74-B/11 portant tableau des effectifs,

VU ses délibérations du 18 avril 2011 n° 74-C1/11 et suivantes portant subventions annuelles aux organismes et aux associations locales,

Après en avoir délibéré,

et voté à l'unanimité :

DECIDE

- 1° - de voter le Budget Primitif de l'Exercice 2011, présenté par M. le Maire et M. Jean-Sébastien SCHELL, 1^{er} Maire-Adjoint, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1 - DEPENSES		810.500,00 €
	soit environ	5.316.531 F
2 - RECETTES		810.500,00 €
	soit environ	5.316.531 F
3 - EXCEDENT de FONCTIONNEMENT		0,00 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT :

1 - DEPENSES		253.500,00 €
	soit environ	1.662.851 F
2 - RECETTES		253.500,00 €
	soit environ	1.662.851 F
3 - BESOINS DE FINANCEMENT		0,00 €

III - RESULTAT :

EXCEDENT GLOBAL de CLÔTURE		0,00 €
-----------------------------------	--	---------------

2° - de transmettre la présente à :

- ✓ Mme le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
- ✓ M. le Trésorier de Mutzig,

N° 74-F2/11. Instruction de demande de subvention :

Le Conseil Municipal,

VU le projet du Budget Primitif de l'exercice 2011 de la Commune arrêté en commission de finances le 11 avril 2011,

SUR proposition de M. le Maire

**Après en avoir délibéré,
et voté à l'unanimité :**

DECIDE

- 1° - **de demander**, le cas échéant toutes les subventions auprès des diverses instances, soit de l'Etat, de la Région ou du Département pour tous les travaux d'investissement ou d'équipement dont les crédits sont inscrits en section d'investissement du Budget Primitif de l'Exercice 2011 de la Commune de GRESSWILLER
- 2°- **de charger Monsieur le Maire ou l'un des Maires - Adjoint** d'instruire utilement toutes ces demandes de subventions
- 3°- **d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un des Maires - Adjoint** à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers

**Point 4: Renouvellement de la Ligne de Trésorerie
N° 75/11.**

Le Conseil Municipal,

VU sa délibération du 8 avril 2008 n° 9/2008 portant « Délégation de signatures à M. le Maire au titre de l'article L.2122-22 du CGCT

VU sa délibération du 7 décembre 2009 n° 49-D/09 portant ligne de Trésorerie et autorisant Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'ouverture de crédit auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace pour 150.000,00 € pour une durée d'un an; fonds permettant d'avoir des disponibilités de trésorerie,

VU la convention d'ouverture de crédit : contrat A0A 10324 d'un montant de 150.000,00 € en date du 12 avril 2010 et expirant le 11 avril 2010,

VU l'offre du 4 avril 2011 de la Caisse d'Epargne d'Alsace proposant le renouvellement de ligne de Trésorerie A0A 10324 pour 150.000,00 €,

OUÏE l'exposé de Monsieur Jean-Sébastien SCHELL, 1^{er} Adjoint précisant au Conseil Municipal qu'il convient de procéder au renouvellement de la ligne de trésorerie A0a10324 échue depuis le 11 avril 2011 permettant d'avoir des disponibilités de trésorerie pour divers travaux d'investissement en attendant la rentrée de subventions et autres recettes

Après en avoir délibéré

et voté à l'unanimité

DECIDE

1 - de retenir la Caisse d'Epargne d'Alsace à Strasbourg pour contracter une ligne de Trésorerie selon les modalités suivantes :

- a) Montant : 150.000,00 euros
 - b) Durée maximum : Un an renouvelable, à compter de la signature par la Commune de Gresswiller représentée par son Maire,
 - c) Marge et Taux de référence : Taux révisable indexé Euribor 3 mois + marge de 0,56 % (actuellement) - l'Euribor du dernier jour du trimestre civil est appliqué au titre du trimestre décompté,
 - d) Périodicité de paiement des agios : Trimestrielle - les intérêts sont décomptés trimestriellement compte tenu du nombre exact de jours courus entre la date de versement des fonds et la date de remboursement, l'année étant comptée sur 360 jours,
 - e) Frais de dossier et commissions annexes : 0,10 % ,
 - f) Montant du tirage minimum : 15.000,00 €,
 - g) Déblocage des fonds : par virement sur le compte du Trésor. La mise à disposition des fonds sera effectuée par crédit d'office dans les livres du comptable public dans un délai n'excédant par 2 jours ouvrés à compter de la réception de la demande adressée par fax ou par courrier,
 - h) Remboursement des Fonds : par courrier ou fax de l'emprunteur. La Caisse d'Epargne prélèvera dans les livres du comptable public par débit d'office dans le cadre de la procédure de règlement sans mandatement préalable le montant demandé par l'Emprunteur dans un délai n'excédant par 2 jours ouvrés.
 - i) Echéance de la ligne : à la date d'échéance de la ligne et en l'absence de renouvellement, le solde de la ligne qui resterait mobilisée sera prélevé dans le cadre de la procédure du débit d'office.
- ✓ **Nota : les intérêts seront calculés trimestriellement au prorata temporis selon l'utilisation des fonds.**

2 - d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un des Maire - Adjoint à signer le nouveau contrat d'ouverture de crédit avec la Caisse d'Epargne d'Alsace à Strasbourg

3 - d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un des Maire - Adjoint à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de la Caisse d'Epargne d'Alsace,

4 - de transmettre la présente à :

- ✓ Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
- ✓ M. le Directeur Général de la Caisse d'Epargne d'Alsace,
- ✓ M. le Trésorier de Mutzig

Point 5: SNCF : Passage à niveau n° 34 : Enquête Publique : avis
N° 76/11.

Le Conseil Municipal,

- VU l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2010 prescrivant une enquête de commodo et incommodo sur la Commune de Gresswiller sur le projet de suppression du passage à niveau public non gardé n° 34 de la ligne Strasbourg à Saint-Dié au lieudit ' « Birken » ,
- VU le registre d'enquête publique et les différentes observations qui y sont consignées ainsi que les annexes,
- VU le rapport et les conclusions en date du 30 janvier 2011 de M. François REICHHARDT, commissaire – enquêteur, donnant un avis favorable à la suppression du passage à niveau n° 34 tout en soulignant que la commune de Gresswiller puisse bénéficier d'un délai raisonnable pour sécuriser l'accès au quartier concerné par la fermeture du PN 34 et que des mesures transitoires puissent être mises en place,

Après en avoir délibéré

et voté par

13 Voix Contre

1 Voix Abstention,

1 Voix Pour

DECIDE

1 - de refuser la suppression du passage à niveau public n° 34 de la ligne Strasbourg-ville – Saint-Dié et d'émettre ainsi un avis défavorable à cette opération en précisant :

- ✓ que le dit passage à niveau avait été refait récemment avant 2010,
- ✓ que cet équipement permet notamment de désenclaver le secteur Ouest de la Commune en cas d'incident survenant sur la seule desserte actuelle dite rue Curie et qu'aucun autre itinéraire existe actuellement,
- ✓ que cet équipement permet d'atténuer et de fluidifier la circulation de véhicules lors de manifestations importantes (marché aux puces, Fête Nationale et feu de la Saint- Jean par exemple,) dans la rue Curie,

2 - de transmettre la présente pour attribution à :

- ✓ Aux responsables de la SNCF Infrapôle Rhénan Pôle OTP,
- ✓ M. le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Département du Bas-Rhin,
- ✓ Mme le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,

Point 6: SDEA : Convention : Vérification des poteaux d'incendie
N° 77/11.

Le Conseil Municipal,

- OUIË l'exposé de M. le Maire qu'il incombe dorénavant à la Commune de Gresswiller de procéder à la vérification de l'ensemble des poteaux d'incendie répondant à des normes strictes, car ce contrôle relève de la responsabilité du premier magistrat,
- VU la lettre du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin à Schiltigheim (SDEA) en date du 1^{er} février 2011 valant devis pour le contrôle des 130 poteaux d'incendie pour une dépense évaluée à 3.291,00 € toutes taxes comprises

Après en avoir délibéré

et voté à l'unanimité

DECIDE

- 1 - **d'accepter** le devis du SDEA référencée sous n° CRES110202 du 1/02/2011 pour un montant de 3.291,00 € TTC pour la vérification annuelle de l'ensemble des poteaux d'incendie de la Commune
- 2° - **d'autoriser** M. le Maire ou l'un des Maires – Adjointes à signer la convention ou devis, mandat de paiement à venir
- 3° - **de notifier** la présente à :
 - M. le Trésorier de Mutzig,
 - M. le Directeur Général du SDEAU du Bas-Rhin à Schiltigheim

Point 7: ONF : Motion
N° 78/11.

Le Conseil Municipal,

VU le texte de motion signée par les agents patrimoniaux et du responsable de l'Unité Territoriale de Haslach dont dépend notre forêt communale évoquant la suppression de deux postes détériorant la qualité des services rendus par les agents de l'Office National des Forêts (premiers gestionnaires) par une présence dissolue de ces derniers dans nos forêts,

Après en avoir délibéré
et voté à l'unanimité

DECIDE

- 1 - **de soutenir** sans ambiguïté la motion annexée à la présente pour le maintien des deux postes permettant d'assurer une gestion saine et fructueuse de l'ensemble de nos forêts.
- 2° - **de notifier** la présente à :
 - M. le Directeur Territorial de l'ONF à Schirmeck,
 - M. le Responsable de l'Unité Territoriale d'Haslach

Point 7: Rue de Rosenwiller : choix du maître d'oeuvre
N° 79/11.

Le Conseil Municipal,

VU la consultation des bureaux d'études de maîtrise d'oeuvre

- ✓ Ets. BEREST à Illkirch-Graffenstaden,
- ✓ Ets. SERUE INGENIERIE à Strasbourg,
- ✓ Ets. EGIS AMENAGEMENT à Strasbourg,
- ✓ Ets. AFT AMENAGEMENTS à Oberhausbergen,

OUIE l'exposé de M. le Maire que les différentes offres ont été examinées par la Commission d'Appel d'Offre et que l'Entreprise AFT d'Oberhausbergen a séduit par son discernement à relever les souhaits de la Municipalité sans pour autant occulter les difficultés de la mise en oeuvre d'un tel aménagement pérenne,

Après en avoir délibéré
et voté à l'unanimité

DECIDE

- 1 - **de procéder** à l'aménagement définitif de la rue de Rosenwiller et de **retenir comme maître d'oeuvre** les Ets. Aménagement à Oberhausbergen pour un taux de rémunération de 4,80 % sur forfait de rémunération totale HT à définir.
- 2 - **d'autoriser** M. Le Maire ou l'un des Adjointes-Délégués à signer le contrat de maîtrise d'oeuvre et toutes les pièces se rapportant à l'opération d'aménagement de la rue de Rosenwiller

Pour extrait conforme



Le Maire,

Jean-Louis WIETRICH

Annexe au compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 18 avril 2011**Point 9 : Personnel communal : Permis poids lourds**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que contact a été pris pour permettre au jeune Arnaud CHAVANNE, (actuellement agent contractuel) pour passer le permis poids lourds.

Bibliothèque Municipale

Monsieur le Maire précise également que l'autorisation sera donnée à la Bibliothèque Municipale pour l'élimination d'anciens livres désuets.

Tableaux Auguste DUBOIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les héritiers de M. Bernard KUHN proposent de vendre à la Commune de Gresswiller des tableaux de l'artiste peintre du terroir Auguste DUBOIS.

Subventions annuelles

Les associations locales – Inter Basket Dinsheim Gresswiller (IBDG) – Les Copains d'Abord – devront préalablement au paiement de la subvention annuelle définie sous délibération du Conseil Municipal n° 74-C1/11 produire tout justificatif de leurs dépenses liées à leurs activités spécifiques.

Madame, Monsieur le maire
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

ONF
Alsace

Agence
de Schirmeck

Annexé à la Délibération du Conseil Municipal
de la Commune de Griesviller du 18 Avril 2011
N° 78/11 portant : "ONF - Station" //

2, rue de la Forêt
BP 50068
67131 Schirmeck cedex
Tél. : 03 88 47 49 80
Fax : 03 88 47 46 31
Mél : ag.schirmeck@onf.fr

L'unité territoriale d'Haslach, au sein de laquelle s'inscrit la gestion de votre forêt communale, est actuellement constituée de neuf agents patrimoniaux et d'un responsable d'unité territoriale. Ils se répartissent la gestion de 24 forêts pour un total de 7852 hectares.

Aujourd'hui, deux agents ont obtenu une mutation. Le premier a quitté son poste le 1er février, le second partira en juin.

Notre directeur territorial envisage de supprimer un de ces deux postes et le deuxième ne sera probablement pas pourvu avant un an.

La conséquence logique de cette décision, si elle devait s'appliquer, est une moindre présence des agents sur vos forêts et donc une détérioration des services rendus (aucune modification dans le fonctionnement de l'établissement ne venant compenser cette augmentation des surfaces gérées).

A notre connaissance, cette évolution ne s'accompagnera pas d'une diminution des frais de garderie ou des honoraires de maîtrise d'œuvre qui vous seront demandés.

C'est pourquoi, sans ambiguïté, nous vous demandons votre soutien plein et entier pour le maintien de ces deux postes.

Nous sommes évidemment à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Les agents patrimoniaux et le responsable de l'unité territoriale d'Haslach.

B. Schomme
L. GUERTON
R. Verbeur

A. LEININGER

JP SAINT-ANDRIEUX

D. BECKER

R. SECKLER

D. BUCAMOND

D. Jetch